

# ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2014

---

CRÉATION DE SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE À OPÉRATION UNIQUE - (N° 1630)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL21

présenté par  
M. Binet, rapporteur

-----

### ARTICLE 14

À l'alinéa 7, après le mot : « au », insérer les mots : « premier alinéa du »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.